

# AIDE - MEMOIRE

## CLUBS ACVF



**Pour répondre aux questions que l'on se pose souvent...**

**Edition 2011 – 2012 / Commission des arbitres ACVF**

# Le coin des arbitres

## Article 2 (Règlement de jeu). Manque d'arbitres

7. Chaque club qui participe au championnat avec une ou plusieurs équipes doit mettre à disposition un nombre suffisant d'arbitres qualifiés.

7.1. Les associations régionales ont le droit, pour garantir le déroulement des championnats, d'élaborer des prescriptions pour régler le système d'admission des équipes en championnat, en fonction du nombre d'arbitres qualifiés pour le club.

7.2. Si un club, qui désire participer au championnat avec seulement une équipe d'actifs, n'annonce aucun arbitre qualifié, il lui est accordé l'autorisation de prendre part au championnat pour une durée de deux saisons, à condition qu'il annonce, durant ce délai, un arbitre qualifié.

7.3. Chaque club a l'obligation de nommer un responsable des arbitres et de l'annoncer à l'association régionale.

## Prescriptions ACVF

Nombre d'équipes du football à 11	Nombre d'arbitres requis
0 - 1 - 2	1
3 - 4	2
5 - 6	3
7 - 8	4
9 - 10	5
11 - 12 et plus	6

NOTES

# Le coin des clubs

## Article 6 (Règlement de jeu). Retrait d'équipe

8. Le comité responsable du championnat en question peut accepter une demande de retrait d'équipe, si des motifs valables sont présentés. Jusqu'à la publication de l'admission du retrait, les dispositions de l'art. 74 du présent règlement sont applicables par analogie pour tous les matches fixés et non disputés.

Les résultats de tous les matches de championnat disputés par une équipe retirée sont annulés, **si cette équipe n'a pas encore disputé de matches du 2<sup>ème</sup> tour.**

**Si le retrait a lieu lorsque l'équipe a déjà disputé des matches du deuxième tour**, tous les résultats acquis sont maintenus. Les matches restant à jouer sont homologués au classement par 0:3 forfait.

## Article 14 (Règlement de jeu). Responsabilité des clubs

1. Les clubs sont responsables des agissements de leurs joueurs, membres, dirigeants, représentants, supporters et spectateurs.

**Cette disposition est également valable pour les matches disputés sur terrain adverse ou sur terrain neutre.**

2. Les clubs répondent de l'ordre et de la discipline sur le terrain, dans les vestiaires et leurs abords immédiats, avant, pendant et après le match.

## Article 15 (Règlement de jeu). Attitude correcte de protection

Les joueurs, arbitres-assistants, dirigeants, membres des clubs, supporters et spectateurs sont tenus de se comporter correctement envers l'arbitre.

Les clubs sont obligés de protéger l'arbitre.

**Il est interdit d'entrer dans le vestiaire de l'arbitre sans son consentement.**

## Annnonce et directives pour les matches d'entraînement

Les matches d'entraînement avec la participation d'au moins une équipe de 2e ligue interrégionale, 2e régionale, M18, M16, M15, M14, Féminine LNA doivent être, **obligatoirement** annoncés, par les clubs, au secrétariat de l'ACVF.

Le formulaire se trouve sur le site [www.football.ch/acvf/fr/formulaires.aspx](http://www.football.ch/acvf/fr/formulaires.aspx)

L'arbitre ou le trio est désigné et convoqué par la Commission des arbitres de l'ACVF, comme pour les matches de championnat.

La désignation des arbitres pour les matches d'entraînement mettant aux prises des équipes autres que celles cités ci-dessus est de la compétence des clubs.

# Le coin des entraîneurs

## **Article 17 (Règlement de jeu). Interdiction de fumer**

Il est interdit de fumer dans la zone technique lors des matches.

## **Article 28 (Règlement de jeu). Couleurs**

9. Si les deux équipes se présentent dans des tenues de jeu (maillots, shorts) de mêmes couleurs ou de couleurs propres à créer la confusion, le club recevant a le droit de jouer sous les couleurs annoncées.

L'adversaire doit se procurer à temps des tenues de jeu de couleurs différentes.

10. **Le port des protège-tibias est obligatoire** pour toutes les catégories de joueurs.

11. Les joueurs doivent disputer un match en tenue complète (maillot, shorts, chaussettes, protège-tibias, chaussures).

12. **Lors de matches officiels, les maillots de toutes les catégories de joueurs (football des enfants excepté) doivent être pourvus de numéros.**

Ceux-ci doivent correspondre à ceux indiqués sur les cartes d'équipes

## **Article 43 (Règlement de jeu). Perte de qualification**

1. Les joueurs amateurs ont le droit de jouer pour toutes les ligues et pour toutes les équipes du club pour lequel ils ont obtenu la qualification.

Les femmes sont considérées comme amateurs.

**Lors des trois derniers matches de championnat** et lors des matches d'appui des classes de jeu de la Ligue Amateur, les joueurs amateurs ne sont qualifiés pour les équipes inférieures que s'ils n'ont, au courant du 2<sup>ème</sup> tour de la saison en cours, pas disputé plus de 4 matches de championnat, entièrement ou partiellement, avec une équipe supérieure du même club.

Indépendamment du nombre des matches disputés avec les équipes d'actifs, les joueurs en âge de seniors et de vétérans gardent le droit de jouer dans les équipes de seniors et de vétérans.

## **Article 33 (Règlement de jeu). Joueurs remplaçants – Carte de match**

1. Durant toute la partie, y compris les prolongations, une équipe peut effectuer le nombre maximum de changements de joueurs prévus dans les lois officielles de l'ASF. Un joueur remplacé ne peut plus participer à la même rencontre. **(ndlr : Cette dernière disposition ne s'applique, évidemment pas, aux catégories de jeu dans lesquelles les changements libres sont autorisés).**

2. La carte de match doit être remplie selon les directives des sections et remise à l'arbitre. La carte peut contenir au maximum le nom de sept joueurs remplaçants.

**Après le début de la rencontre la carte de match ne peut plus être corrigée ou complétée.**

3. La responsabilité pour l'alignement d'un joueur prenant part au jeu ou remplaçant incombe exclusivement au club.

L'arbitre n'est pas compétent pour décider de la qualification d'un joueur ou de son droit de jouer.

**4. Un joueur expulsé doit immédiatement quitter le terrain de jeu et se changer.**

Ce joueur n'a pas le droit de participer à un autre match officiel durant la même période de suspension. La semaine est divisée en deux périodes de suspension, soit:

- Du Vendredi au lundi
- Du mardi au jeudi.

La suspension automatique intervient selon les prescriptions des Statuts de l'ASF.

NOTES

# Le coin des juniors

## Football de base des juniors

Juniors A : 01.01.1992 - 31.12.1994 (17, 18 et 19 ans)

Juniors B : 01.01.1995 - 31.12.1996 (15 et 16 ans)

Juniors C : 01.01.1997 – 31.12.1998 (13 et 14 ans)

Juniors D : 01.01.1999 – 31.12.2000 (11 et 12 ans)

## Joueurs qualifiés

**Les juniors A et B** peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Le club concerné est seul responsable quant à l'engagement d'un joueur ou d'un joueur remplaçant. L'arbitre n'a pas compétence pour répondre à des questions concernant l'autorisation de jouer.

## Article 6 (Règlement des juniors)

4. Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C (...).

5. Il n'est pas permis d'aligner des juniors dans une catégorie plus jeune.

**7. Les joueurs en âge des juniors B, C, D, E et F ne sont pas autorisés à jouer plus d'un match le même jour (match d'actifs ou de juniors).** Si un junior participe à un deuxième match, le club fautif sera puni de forfait et d'amende.

8. Pour les juniors, leur âge est toujours déterminant et non pas l'équipe avec laquelle ils jouent. Ils sont soumis aux dispositions valables pour leur catégorie d'âge.

## Article 7 (Règlement des juniors)

2. Les joueurs en âge des juniors C, D, E et F ne peuvent pas être alignés dans des équipes d'actifs.

# Le coin des suspensions

## Manière de subir les suspensions (IMPORTANT, pas d'exception possible !)

Faits	Suspension Comment ? – Par ?	Suspendu pour	La suspension est subie
4 avertissements dans le même championnat	L'autorité compétente pour l'organisation de ce championnat <i>Dès la parution sur le site ACVF</i>	<b>Après la parution sur le site</b> , le prochain match du championnat en question Toutes les équipes du club, au cas où l'équipe pour laquelle il est suspendu joue	Lorsque le match a été joué, mais le joueur reste suspendu pour toute la période concernée selon points 4.1 / 4.2
2 avertissements dans la même coupe	L'autorité compétente pour l'organisation de la coupe <i>Dès la parution sur le site ACVF</i>	Le prochain match de coupe	Lorsque que le match de coupe a été joué, mais le joueur reste suspendu pour toute la période concernée selon points 4.1 / 4.2
4 avertissements dans des championnats différents	L'autorité compétente pour l'organisation du championnat, duquel résulte le dernier avertissement  <i>Dès la parution sur le site ACVF</i>	Le prochain match du championnat duquel résulte le dernier avertissement Toutes les équipes du club, au cas où l'équipe pour laquelle il est suspendu joue	Lorsque le match a été joué, mais le joueur reste suspendu pour toute la période concernée selon points 4.1 / 4.2
Expulsion suite à un 2 <sup>ème</sup> avertissement en championnat	L'autorité compétente pour l'organisation de ce championnat  <i>Dès la parution sur le site ACVF</i>	<b>Après la parution sur le site</b> , le prochain match de championnat en question Toutes les équipes du club, au cas où l'équipe pour laquelle il est suspendu joue	Lorsque le match a été joué, mais le joueur reste suspendu pour toute la période concernée selon points 4.1 / 4.2
Expulsion suite à un 2 <sup>ème</sup> avertissement en coupe	L'autorité compétente pour l'organisation de la coupe	Le prochain match de coupe	Lorsque le match de coupe a été joué, mais le joueur reste suspendu pour toute la période concernée selon points 4.1 / 4.2
Autre expulsion en championnat resp. en coupe	L'autorité compétente pour l'organisation de ce championnat resp. de cette coupe  <i>Suspension automatique</i>	Le prochain match ou les prochains matches de championnat ou de coupe Toutes les équipes du club, au cas où l'équipe pour laquelle il est suspendu joue	Lorsque le nombre de matches de championnat et de coupe correspondant à la durée de la suspension ont été joués, selon points 4.1 / 4.2
Expulsion en match amical resp. lors d'un tournoi	Commission de Discipline de l'ACVF  <i>Dès la parution sur le site ACVF</i>	Le prochain match ou les prochains matches de championnat ou de coupe Toutes les équipes du club, au cas où l'équipe pour laquelle il est suspendu joue un match de championnat ou de coupe	Lorsque le nombre de matches de championnat et de coupe correspondant à la durée de la suspension ont été joués, selon points 4.1 / 4.2

# INDEMNITES - ARBITRAGE SAISON / 2011 – 2012

Catégories de jeu	Matches de championnat - Frais de voyage compris						Matches d'entraînement <b>FORFAIT</b>
	La distance la plus <b>courte</b> du domicile de l'arbitre au lieu du match (respectivement stade) selon les indications de „Twixroute“, est déterminante pour fixer l'indemnité des arbitres (montant forfaitaire). Les données pour le trajet le <b>plus court</b> sont seules prises en considération, <b>non celles de la voie la plus rapide</b> .  <b>TRIO : Participation de tous aux frais de déplacements occasionnés !</b>						
2ème ligue inter en trio <b>(Forfait)</b>	660.- AR = 260.- AA = 200.-						<b>300.- *</b> AR= 120.- AA = 90.-
	<b>Simple course - Forfait</b>						
	<b>Jusqu' 50 km</b>	<b>51 – 100 km</b>		<b>101-150 km</b>		<b>Plus de 150 km</b>	
2ème ligue rég. en trio <b>(Forfait)</b>	360.-  AR=140.- AA=110.-	390.-  AR=150.- AA=120.-		420.-  AR=160.- AA=130.-		450.-  AR=170.- AA=140.-	<b>240.- *</b> AR= 90.- AA = 75.-
	<b>Jusqu'à 50 km</b>	<b>51 – 75 km</b>	<b>76 – 100 km</b>	<b>101 – 125 km</b>	<b>126 – 150 km</b>	<b>Plus de 150 km</b>	
3ème ligue	120.-	150.-	170.-	190.-	210.-	230.-	100.-
4ème ligue	100.-	130.-	150.-	170.-	190.-	210.-	80.-
5ème ligue	90.-	120.-	140.-	160.-	180.-	200.-	70.-
Seniors	100.-	130.-	150.-	170.-	190.-	210.-	80.-
Vétérans	90.-	120.-	140.-	160.-	180.-	200.-	70.-
M-18 / M-16 (Trio) <b>(Forfait)</b>	360.-  AR=140.- AA=110.-	390.-  AR=150.- AA=120.-	390.-  AR=150.- AA=120.-	420.-  AR=160.- AA=130.-	420.-  AR=160.- AA=130.-	450.-  AR=170.- AA=140.-	<b>240.-*</b> AR = 90.- AA = 75.-
M-16 (AR)	130.-	160.-	180.-	200.-	220.-	240.-	110.-
M-15	120.-	150.-	170.-	190.-	210.-	230.-	100.-
M-14	120.-	150.-	170.-	190.-	210.-	230.-	100.-
Jun. A - CCJL	120.-	150.-	170.-	190.-	210.-	230.-	100.-
Jun. B - CCJL	100.-	130.-	150.-	170.-	190.-	210.-	80.-
Jun. C - CCJL	90.-	120.-	140.-	160.-	180.-	200.-	70.-
Jun. A régionaux	90.-	120.-	140.-	160.-	180.-	200.-	70.-
Jun. B régionaux	80.-	110.-	130.-	150.-	170.-	190.-	60.-
Jun. C régionaux	80.-	110.-	130.-	150.-	170.-	190.-	60.-
Féminines LNA (Trio)	400.- AR = 160.- AA = 120.-	430.- AR = 170.- AA = 130.-	430.- AR = 170.- AA = 130.-	460.- AR = 180.- AA = 140.-	460.- AR = 180.- AA = 140.-	490.- AR = 190.- AA = 150.-	<b>300.-*</b> AR = 120.- AA = 90.-
Féminines LNB	120.-	150.-	170.-	190.-	210.-	230.-	100.-
Féminines M-18	90.-	120.-	140.-	160.-	180.-	200.-	70.-
Féminines 1. – 2. Ligue	100.-	130.-	150.-	170.-	190.-	210.-	80.-
Féminines 3. – 4. Ligue	90.-	120.-	140.-	160.-	180.-	200.-	70.-
Juniores A Féminines	90.-	120.-	140.-	160.-	180.-	200.-	70.-
Juniores B Féminines	80.-	110.-	130.-	150.-	170.-	190.-	60.-

**\* = Matches d'entraînement avec des équipes de catégories différentes:**

Selon le principe suivant: (Tarif équipe 1 + Tarif équipe 2) divisé par deux.

(Match d'entraînement 2<sup>ème</sup> ligue contre 3<sup>ème</sup> ligue – arbitre seul : **(140.- + 100.-) : 2 = 120.-**)

# Indemnités d'arbitrage

## Coupes vaudoises

Ces indemnités sont à la charge du club recevant. Les principes ASF liés aux déplacements supérieurs à 50 km sont appliqués.

Ligue club A	Ligue Club B	Indemnités	Arbitré par
2 <sup>ème</sup> l.	2 <sup>ème</sup> l.	360.00	Trio
2 <sup>ème</sup> l.	3 <sup>ème</sup> l.	130.00	Arbitre seul
2 <sup>ème</sup> l.	4 <sup>ème</sup> l.	125.00	Arbitre seul
2 <sup>ème</sup> l.	5 <sup>ème</sup> l.	115.00	Arbitre seul
3 <sup>ème</sup> l.	3 <sup>ème</sup> l.	120.00	Arbitre seul
3 <sup>ème</sup> l.	4 <sup>ème</sup> l.	110.00	Arbitre seul
3 <sup>ème</sup> l.	5 <sup>ème</sup> l.	105.00	Arbitre seul
4 <sup>ème</sup> l.	4 <sup>ème</sup> l.	100.00	Arbitre seul
4 <sup>ème</sup> l.	5 <sup>ème</sup> l.	95.00	Arbitre seul
5 <sup>ème</sup> l.	5 <sup>ème</sup> l.	90.00	Arbitre seul
Féminines	Féminines	90.00	Arbitre seul
Seniors	Seniors	100.00	Arbitre seul
Vétérans	Vétérans	90.00	Arbitre seul
Juniors A	Juniors A	90.00	Arbitre seul
Juniors B	Juniors B	80.00	Arbitre seul
Juniors C	Juniors C	80.00	Arbitre seul

## COUPES VAUDOISES

### Modalités

Pour chaque match de coupe vaudoise des actifs, les changements autorisés sont au nombre de trois (3).

A l'issue de chaque rencontre de coupe vaudoise - **actifs et juniors** – **il n'y a pas de prolongations**. En cas d'égalité, il sera **directement** procédé au tir de penaltys, conformément aux lois du jeu (14.5).

# LES DELAIS

## Règlement de jeu / Extrais

### Art. 32

3. Si un cas de force majeure occasionne le retard d'une équipe (retard de tous les moyens de transport) il sera décidé que le match sera rejoué, respectivement fixé à nouveau.

Force majeure / Equipes d'actifs et Juniors :

Le club recevant doit attendre **30 minutes** l'équipe visiteuse.

### Art. 31

8. En cas de défaillance de l'arbitre ou des arbitres-assistants, les deux équipes ont l'obligation d'attendre **30 minutes** l'arrivée de l'arbitre ou arbitre-assistant officiellement convoqué, respectivement l'arrivée des personnes convoquées pour les remplacer.

## Lois du jeu

### Loi 1 : Le terrain de jeu

1.7.4. En cas d'interruption de la lumière lors d'un match officiel, les deux équipes doivent attendre la remise en état au maximum **30 minutes**. En cas d'interruption partielle de la lumière, l'arbitre décide si le match doit être interrompu ou arrêté.

### 1.8. CONTRÔLES

1.8.1. Avant le début du match, l'arbitre doit contrôler le marquage du terrain, le montage conforme des buts et de ses accessoires et la sûreté des ancrages. L'arbitre **ordonnera** de remédier aux éventuelles lacunes avant le début de la partie. Les éventuelles réclamations sont à mentionner dans le rapport d'arbitre.

### Loi 2 : Le ballon

2.8. L'arbitre doit accorder un délai maximum de **10 minutes** pour remplacer un ballon devenu inutilisable ou introuvable.



## Commission des arbitres

E-mail : [ca-acvf@football.ch](mailto:ca-acvf@football.ch)

Président : Despland Michel (079 / 689 50 50)

Votre foot émotions  
votre foot émotions

## Formulaire d'inscription pour les cours de candidats arbitres

La personne suivante s'inscrit :

( ) Pour le prochain cours de formation d'arbitre ASF (15 ans révolus)

( ) Pour le prochain cours de formation d'arbitre mini (14 ans révolus)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

NP/Localité : \_\_\_\_\_

Date de naissance (j / m / a) : \_\_\_\_\_

Tél mobile : \_\_\_\_\_

Adresse E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Coordonnées complètes du représentant légal si candidat(e) mineur(e) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature du candidat - arbitre : \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal : \_\_\_\_\_

Club (N°, Nom, Timbre, Signature) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Lieu et date : \_\_\_\_\_

(Le candidat est parrainé par l'arbitre / N°, nom, prénom) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Formulaire à retourner à : Association Cantonale Vaudoise de Football - CP 115 - 1052 Le Mont

E-mail : [ca-acvf@football.ch](mailto:ca-acvf@football.ch)



**Tous les règlements complets sont sur :**

**[www.football.ch](http://www.football.ch)**

**Une question ?**

**acvf@football.ch**

